

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
06.09.2018	10.09.2018	F09318P0296
1. Intitulé du projet		
Réalisation d'un forage de doublement d'une profondeur de 103 mètres, destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Carcès (83)		
2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)		
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Commune de Carcès, 31 rue du Maréchal Foch	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur le Maire	
RCS / SIRET	2 1 8 3 0 0 3 2 5 0 0 0 1 4	Forme juridique
		collectivité territoriale commune
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
27°a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Le projet consiste à réallser un forage d'une profondeur de 103 mètres identique au forage de Piefama 2 existant. Cet ouvrage qui sera dénommé Piefama 3, va capter les eaux souterraines, afin d'assurer une sécurisation de la ressource en eau potable de la commune. L'objectif est bien de sécuriser la production et pas d'augmenter la capacité de production.	
4. Caractéristiques générales du projet		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition		
Le nouveau forage Piefama 3 sera réalisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate du forage de Piefama 2, soit à environ 10 mètres et exploitera les dolomies fissurées de l'hettangien. Ce nouveau forage sera destiné à sécuriser la ressource en eau de la commune et de permettre l'alimentation en eau potable d'un nouveau collège situé à proximité, afin de palier à une éventuelle défaillance du forage de Piefama 2.		
Le forage de Piefama 3 n'est pas destiné à augmenter les prélèvements autorisés, mais à sécuriser la ressource en eau communale. Le volume annuel maximum de prélèvement du forage de Piefama ne sera pas dépassé par l'ensemble des prélèvements issus des deux forages.		

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune une eau potable de qualité. De plus, la création d'un nouveau point de production permettra à la commune de se prémunir d'un éventuel dysfonctionnement du forage de Piefama 2. Le secteur de Piefama a été sélectionné pour accueillir le nouveau forage, celui-ci à l'avantage d'une géologie connue et d'une protection existante par la présence d'un périmètre de protection. Le débit attendu du nouveau forage est identique au forage existant soit 65 m³/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage de Piefama 3 va être réalisé par l'entreprise FORASUD, sous maîtrise d'oeuvre du bureau d'études INGENERIA. Les travaux prévus pour une durée comprise entre 15 jours et 1 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera à la foration et à la pose du tubage définitif. La seconde phase consistera à la réalisation d'essais de pompages permettant de définir le potentiel de production du nouvel ouvrage.

A la fin des travaux seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune de Carcès une eau potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempt de risque de défaillance à court terme.

L'objectif n'est pas d'augmenter la capacité de production mentionné dans la DUP du forage de Pieffama 2, mais d'assurer la sécurisation de la ressource.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une déclaration préalable au titre au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0. de l'article R214-1 du code de l'environnement a été déposée à la DDTM 83 en février 2018. Ce dossier a été refusé par les services instructeurs, car la présente note de déclaration auprès de l'autorité environnementale n'avait pas été déposée préalablement.

Lorsque les travaux seront achevés, une phase de constitution d'un dossier de DUP sera engagée, afin d'autoriser l'exploitation du nouveau forage à des fins de consommation humaine, et conformément au code de la santé publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	103 mètres
Débit d'exploitation attendu	65 m3/h
Volume d'exhaure annuel pour les forages de Piefama 2 et 3	158 000 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Carcès (83860)
Lieu dit : Piefama

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 11 ' 4 " 62 Lat. 43 ° 29 ' 15 " 25

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c) d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 1000 mètres du futur forage. (ZNIEFF de type 2 : Vallée de l'Argens; identifiant 930012479)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur forage de Piefama 3 sera situé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate du forage de Piefama 2, propriété communale, situé sur la commune de Carcès, autorisé par la DUP du 10 Décembre 2014.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à une distance de 700 mètres : Val d'Argens ;identifiant : FR93001626.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de foration n'engendreront que de très faible prélèvement d'eau. A la fin des travaux un essai de pompage sera réalisé (pompage par paliers et pompage longue durée). Le pompage par palier provoquera un prélèvement inférieur à 250 m3 tandis que le pompage longue durée (72 heures) engendrera un prélèvement de l'ordre de 4 320 m3, ces opérations sont uniques et respecteront les obligations, en termes de volume prélevé, de la DUP du forage existant de Piefama 2.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de forage et les essais de pompage, provoqueront des modifications prévisibles du niveau de la masse d'eau. Celles-ci seront moindres par rapport aux modifications actuelles engendrées par les prélèvements du forage de Piefama 2.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage produira des déblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estimé à 3 m3. Ces déblais (cuttings) sont totalement inertes et seront étalés sur place, autour du point de forage à la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le forage sera réalisé à l'intérieur d'une enceinte grillagée matérialisant le périmètre de protection immédiate du forage de Piefama 2. Celle-ci est régulièrement entretenue et dépourvue de végétation d'un quelconque intérêt écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de forage vont provoquer une augmentation temporaire de la turbidité du forage de Piefama 2. Pour éviter la distribution d'une eau de mauvaise qualité, l'exploitation de ce forage sera stoppée durant les travaux de foration et jusqu'au retour d'une eau de bonne qualité. Les travaux de foration n'utilisent aucun produit susceptible de détériorer la qualité de l'eau.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont capotés pour limiter au maximum le bruit émis. Durant les pompages aucun bruit ne sera émis par la pompe immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envois de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage fermé.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de décantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche. Le point de rejet est un thalweg sec.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, le forage sera réalisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate du forage F2, pourvu d'une enceinte grillagée régulièrement débroussaillée. Il n'y a ni arbre, ni souche morte, ni terrier sur ce périmètre exclusivement dédié à la production d'eau potable.

Afin d'éviter un éventuel impact des travaux sur la faune voisine du périmètre, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké.

Dans la mesure où le projet est destiné à l'alimentation humaine, il n'a pas d'effet négatif sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage de Piefama 3 va permettre de sécuriser la production d'eau potable de la commune de Carcès et notamment du collège situé à proximité. Il n'y aura pas d'impact des travaux sur les zones protégées, ni sur la faune et la flore avoisinantes. Au cours des années passées, l'exploitation du forage de Piefama n'a pas porté atteinte à la masse d'eau superficielle et à la nappe souterraine. Le forage de Piefama 3 n'a pas pour objectif d'augmenter les prélèvements de la commune mais bien de diversifier et sécuriser la ressource en eau.

Le demandeur sollicite donc la dispense d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Les annexes jointes à la présente sont :

DUP du forage de Piefama 2

Dossier de déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 du code de l'environnement

Demande de complétude du 5 Mai 2018

Récapitulé de déclaration

Mai de demande de complétude

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Carcès

le 05/09/2018

Signature


Le Maire
Patrick GENRE